Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **6 (1914)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Berne, avril Sixième année 1914 — **N° 2**

REVUE SYNDICALE SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne
Téléphone 1808 ○○○○○○○○○○ Compte de chèques postaux N° III 1366

○ Expédition et administration: ○
Imprim. de l'Union, Berne

SOMMAIRE:

	Page
1. *Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse*	17
2. *L'assurance populaire par la collaboration des organisations coopératives et syndicales*	21
3. *Les cheminots et la loi sur les fabriques*	25
4. *Générosité anti-économique*	26
5. *Les Accapareurs*	28
6. *Congrès et conférences*	29
7. *Le mouvement syndical international pendant l'année 1912*	33
8. *Mouvement syndical international*	34
9. *Faits divers*	35

Mouvements de salaire et luttes économiques en Suisse.

Fédération des tailleurs et couturières.

De graves conflits viennent d'éclater entre la Fédération des ouvriers tailleurs et la Société patronale pour l'industrie du vêtement. Messieurs les patrons s'entêtent à vouloir réprimer toute action de l'organisation syndicale ouvrière en vue d'une amélioration générale des conditions de travail.

Ce n'est pas là un phénomène nouveau. Depuis un certain nombre d'années, c'est-à-dire depuis qu'il existe des associations patronales, nous avons dû constater que la résistance du patronat contre toute tentative d'amélioration du sort des travailleurs n'a fait qu'augmenter.

Ce qui change de temps à autre, c'est la tactique, la manière de s'y prendre pour entraver l'action ouvrière. Parfois les patrons font semblant de reconnaître « en principe » le bien-fondé des revendications ouvrières, puis après de longs pourparlers, ils finissent par déclarer qu'il leur serait impossible d'accorder ce que les ouvriers réclament. Dans les cas où il paraît difficile de tromper les syndiqués, les patrons ou leurs agents cherchent à détourner les ouvriers de l'action syndicale en leur faisant des promesses à chacun individuellement.

Et finalement, quand toutes les ruses n'ont pas suffi pour arrêter un mouvement de salaire, on risque le conflit, si l'objet paraît assez important. Nos patrons tailleurs savent que la fédération centrale à laquelle ils ont affaire, englobe un bon noyau de travailleurs conscients qui ne se laissent pas facilement prendre au piège. Ils ont donc tout de suite songé à l'éventualité d'une lutte, dès qu'ils ont eu connaissance des décisions prises par les assemblées ouvrières au sujet du mouvement de salaire en cours.

Messieurs les patrons pensèrent qu'en préparant en sourdine la lutte, celle-ci deviendrait désastreuse pour l'organisation ouvrière. Ils ont cru que le fait d'un mouvement général, c'est-à-dire d'un mouvement s'étendant à plusieurs villes à la fois, serait à leur avantage, du moment que la fédération ouvrière se trouvera engagée presque au-dessus de ses forces.

Seulement les camarades du comité de la fédération centrale des ouvriers tailleurs ont veillé et un vent favorable leur a transmis des documents importants, par lesquels ils ont pu se rendre compte à temps utile des mines préparées contre eux par l'aimable comité de la société patronale. Voici ces documents:

Bâle, le 26 février 1914.

Société patronale suisse
pour
l'industrie du vêtement
(S. A. S.)

Appel aux membres du S. A. S.

Chers collègues,

Comme cela doit être connu de tous les collègues, les sections d'Aarau, Bâle, Lucerne et St-Gall sont engagées dans un mouvement de salaire avec les ouvriers, et très probablement, vu les revendications exagérées de ceux-ci, la grève éclatera.

Les quatre sections se trouvant engagées dans ce mouvement se sont formées en un cartel résolu pour se

défendre contre ce désir de grève

et sont fermement décidées, cette fois, d'opposer un « Halte-là » aux revendications des ouvriers organisés, et d'entrer dans

une lutte vive

dans le ferme espoir que c'est le seul moyen pour mettre un frein à ce

désir de grève qui est devenu une passion.

Et, maintenant, le comité directeur se voit obligé, pour mener à bien cette lutte, de mettre